

AIRES DE COVOITURAGE

LE DÉPARTEMENT ÉTOFFE L'OFFRE DE STATIONNEMENT À SAINTE-MÈRE-ÉGLISE POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE ET DENSIFIER LA PRATIQUE



Le Département s'est engagé en 2010 dans une démarche volontariste de préservation de l'environnement, favorisant les transports alternatifs, écologiques et économiques. La collectivité s'était alors lancée dans un programme établissant un maillage d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire, le covoiturage apparaissant comme une solution pertinente de mobilité durable sur ce département tout en longueur. Désormais, le territoire dispose de 51 aires de covoiturage sur tout le département, représentant environ 950 places de stationnement.

Le Département a entrepris en juin dernier des travaux d'agrandissement d'une aire de covoiturage existante et la création d'une aire sur la commune de Sainte-Mère-Eglise. Ces projets visent à répondre à un besoin du territoire, la demande de covoiturage dans ce secteur étant en forte progression.

UN AGRANDISSEMENT ET UN GAIN DE 35 PLACES POUR L'AIRE EXISTENTE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARQUEBUT

Le Département a entrepris des travaux d'agrandissement de l'aire de covoiturage à Sainte-Mère-Eglise, sur le territoire de la commune déléguée de Carquebut, le long de la RD974, au niveau de l'échangeur RN13/RD974/RD70. En effet, l'aire de covoiturage existante, d'une douzaine de places, est quotidiennement saturée. La commune de Sainte-Mère-Eglise se situe entre les bassins d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin et de Caen, et la demande de covoiturage dans ce secteur est en forte progression.

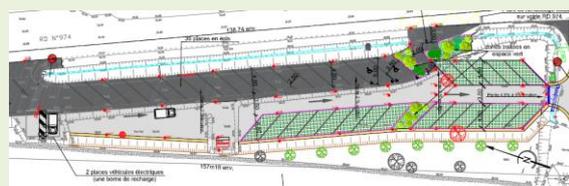
L'agrandissement est réalisé sur un terrain appartenant déjà au conseil départemental de la Manche. L'aménagement consiste à réaliser

un terrassement, afin d'élargir et d'agrandir l'aire de covoiturage, et ainsi de la porter à 47 places, dont 6 box à vélos. Deux places PMR et deux places pour recharge électriques font également partie du projet.

Il s'agit de proposer une alternative à la voiture individuelle et de réduire le nombre de véhicules sur la RN13 principalement, pour réduire les émissions de CO2.

En triplant l'offre de stationnement de cette aire de covoiturage, cela permet d'avoir un réel jalon le long de la RN13 en complément des aires de Valognes (déjà existantes) et de Sainte-Mère-Eglise, au lieu-dit Fauville (en cours de création) et donc de densifier la pratique.

Point travaux



- Début des travaux : juin 2024 ;
- Fin des travaux prévus pour septembre 2024 ;
- Entreprise titulaire : COLAS BRIX – Agence ETABLISSEMENT MESLIN ;
- Le revêtement des places de stationnement pour la partie agrandissement sera perméable, afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement ;
- Des box à vélos seront implantés pour le stationnement des cycles ;
- La borne, avec ses 2 prises de recharge pour les véhicules électriques, est maintenue ;
- Coût estimé : 85 000 € TTC ;
- Une subvention d'un montant de 30 000 € TTC a été attribuée au conseil départemental par l'Etat, au titre du Fonds Vert.

CRÉATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE POUVANT ACCUEILLIR 32 PLACES DE STATIONNEMENT

L'aire de covoiturage à Sainte-Mère-Eglise, au lieu-dit « Fauville », se situe au niveau de l'échangeur RN13/RD974/RD67.

Avant travaux, à la sortie de la RN13, dans le sens Cherbourg/Caen, des véhicules étaient stationnés à la journée pour covoiturer, sur un espace délaissé de la RN13, appartenant à la DIRNO. Le maire de la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise a reçu de nombreuses sollicitations de la part des habitants pour la création d'un espace adapté. Le terrain a été cédé par la DIRNO, au CD50.

Le projet permet de sécuriser, de faciliter et de développer une pratique existante. Le délaissé, avant travaux, n'était pas propice à la sécurité des mouvements au niveau de l'intersection

(stationnement anarchique, masquage de visibilité). L'aménagement consiste à réaliser un terrassement et à créer une réelle aire de covoiturage délimitée pouvant accueillir 32 places de stationnement, dont 6 box à vélos (beaucoup plus que ce que permettait le stationnement anarchique). Une place PMR fait également partie du projet.

Point travaux



- Début des travaux : juin 2024 ;
- Fin des travaux prévus pour septembre 2024 ;
- Entreprise titulaire : COLAS BRIX – Agence ETABLISSEMENT MESLIN ;
- Les 1000 m3 de déblai du terrassement sont restés sur le site, en modelage paysagé afin d'éviter le transport en semi-remorque et la mise en décharge et ainsi minimiser l'impact environnemental du projet ;
- Le revêtement des places de stationnement pour la partie agrandissement sera perméable, afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement
- Des box à vélos seront implantés pour le stationnement des cycles ;
- Coût estimé : 75 000 € TTC ;
- Une subvention d'un montant de 29 400 € TTC a été attribuée au conseil départemental par l'Etat, au titre du Fonds Vert.

→ L'ambition du projet de mandature est de développer les services multimodaux autour de ces aires de covoiturage, en lien avec les

EPCI, notamment l'accès et le stationnement sécurisé des vélos. C'est ce qui est développé ici avec l'implantation de box à vélos pour le stationnement des cycles.

→ Les 51 aires de covoiturage de la Manche sont répertoriées ici :

<https://www.manche.fr/actions/infrastructures/deplacements-doux/co-voiturage/>